

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
F		
Fonte de fer, vaisseaux et plaques en, plaques et ferrures de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers et de tailleurs, et articles en fonte de fer n.s.a.	28	35 p.c. \$16 p. tonne mais pas moins que 30 p.c.
Fonte, fourchettes en, sans manches, non repassées à la meule ni autrement ouvré	28	10 p.c.
Fontes de fer malléable, et fontes d'acier, n.s.a.	28	\$25 p. tonne mais pas moins que 30 p.c.
Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.	28	Exempt.
Fossiles	26	Exempt.
Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants.	10	50c. p. douz. et 30 p.c.
Fourches de toutes sortes à deux ou trois fourchons.	9	25 p.c.
Fourches de toutes sortes à quatre, cinq et six fourchons.	9	20 p.c.
Fourrures ouvrées.	18	25 p.c.
Fraises sauvages.	21	Exempt.
Fraises (<i>voir</i> mûres).		
Framboises (<i>voir</i> mûres).		
Framboisiers	30	1c. chacun.
Franges (<i>voir</i> dentelles).		
Frêne blanc (<i>voir</i> bois de service).		
Fromage.	20	3c. p. lb.
Fruits conservés dans l'eau de vie ou autres spiritueux.	21	\$1.90 p. g. i.
Fruits en boîtes, ou autres colis, hermétiquement fermés, y compris les boîtes ou autres colis, du poids de pas plus d'une livre chaque, trois centins par boîte ou colis, et trois centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre, si le tout pèse plus d'une livre. (La taxe comprend le droit sur les boîtes en ferblanc ou autres colis, et la pesanteur sur laquelle un droit est imposable comprend le poids des boîtes ou colis).	21	3c. p. lb.
Fruits secs, n.s.a.	21	1c. p. lb.
Fruits, savoir :—Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses ; bluets et fraises sauvages.	21	Exempt.
Fustel, extraits de.	24	“
G.		
Gadelles.	21	1 c. p. pte.
Gaiac (<i>voir</i> bois de service).		
Galets pour le jeu des <i>curling</i> , de quelque matière que ce soit.	31	25 p. c.
Gannister, composition réfractaire appelée.	26	Exempt.
Gants et mitaines de toutes sortes.	18	35 p. c.
Garance et munjeet, ou garance de l'Inde, moulues ou préparées, et tous leurs extraits.	14	Exempt.
Garnitures de cardes mécaniques.	32	25 p. c.
Gelées, marmelades et confitures, n.s.a.	21	5 c. p. lb.
Genièvre de toute espèce, n.s.a. (<i>voir</i> liqueurs A).		
Gentiane, racine de.	14	Exempt.
Gingembre confit.	21	35 p. c.
Ginseng, racine de.	14	Exempt.
Glace	31	“